Fiche de données de sécurité

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 08-mars-2022 **Version** 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	**Osmocote Bloom 13-7-18+1.5MgO+TE; 2-3M**
Code produit	**8739-225HA**
Identifiant de formule unique (UFI)	**C96S-Q096-A00G-EU2S**
Numéro du fiche de données de sécurité	8739-225HA
Numéro d'enregistrement REACH	Sans objet
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Utilisation par les consommateurs (SU21)
Justification de l'utilisation déconseillée	Utilisation déconseillée dans l'Évaluation de sécurité chimique conformément au point 7 2.3 de l'annexe I de REACH

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV
Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190
Pour plus d'informations, contacter : INFO-RA@ICL-GROUP.COM
Numéro d'appel hors urgences +31 (0) 418655700

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Int: +44 1235 239 670 (24/7). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Europe	**112**
Autriche	+43 1 406 43 43
Belgique	+32 (0) 70 245 245
Danemark	+45 8212 1212
Finlande	0800 147 111
France	+33 (0)1 45 42 59
Irlande	01 809 2566
Pays-Bas	088 755 8000 (24/7)
Norvège	+47 22 59 13 00
Pologne	+48 42 2538 400
Portugal	+351 800 250 250
Espagne	+34 91 562 04 20
Suède	112
Suisse	Tox Info Suisse Tel. 145 (24h)
Royaume-Uni	111

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Sulfate de potassium; K_2SO_4, Sulfate de manganèse; $MnSO_4$
Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	*CE n° (numéro d'index UE)*	*% massique*	*Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]*	*Limite de concentration spécifique (LCS)*	*Numéro d'enregistrement REACH*	*Facteur M*	*Facteur M (long terme)*
Nitrate d'ammonium; NH_4NO_3 (6484-52-2)	229-347-8	25 - 40%	Eye irrit. 2 (H319) Ox. Sol. 3 (H272)	Eye Irrit. 2 :: 10%<=C<100%	01-2119490981-27	-	-
Sulfate de potassium; K_2SO_4 (7778-80-5)	231-915-5	10 - 25%	Eye dam. 1 (H318)	-	01-2119489441-34	-	-
Sulfate de Fer+7H2O; $FeSO_4+7H_2O$ (7782-63-0)	616-510-7	1 - 5%	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	Skin Irrit. 2 :: C>=25%	01-2119513203-57	-	-
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$ (7758-98-7)	231-847-6 (029-004-00-0)	0.1 - 0.3%	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic	-	01-2119520566-40	10	10

			1 (H410)				
Sulfate de manganèse; $MnSO_4$ (7785-87-7)	232-089-9	0.1 - 0.3%	STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411) Eye dam. 1 (H318)	-	01-2119456624-35	-	-
Disodium tetraborate pentahydrate (12179-04-3)	601-808-1	0.1 - 0.3%	Repr. 1B (H360FD)	-	01-2119490790-32	-	-
Sulfate de zinc; $ZnSO_4$ (7733-02-0)	231-793-3 (030-006-00-9)	< 0.1%	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	01-2119474684-27	1	1

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L
Nitrate d'ammonium; NH_4NO_3	2217	5000	0.527
Sulfate de potassium; K_2SO_4	6600	2000	Aucune donnée disponible
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	300	2000	Aucune donnée disponible
Sulfate de manganèse; $MnSO_4$	782	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Disodium tetraborate pentahydrate	2403	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sulfate de zinc; $ZnSO_4$	1710	2000	Aucune donnée disponible

Nom chimique	CAS No.	Liste candidate des substances SVHC
Disodium tetraborate pentahydrate	12179-04-3	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

Inhalation En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Les émissions de poussiéres sont peu probables si le produit est

	utilisé comme prévu. Si une inhalation prolongée de la poussière s'est produite, exposer la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.
En cas d'incendie, le produit se mettra à fumer même en l'absence d'oxygène extérieur. Dans ce genre de conditions, le produit entame une décomposition auto-entretenue. La meilleure façon de procéder pour éteindre ce type d'incendie est de refroidir le front de décomposition avec de l'eau La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques

Produits dangereux résultant de la combustion Oxydes de carbone. Oxydes de phosphore. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d' emballage sont considérés comme déchets.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux. Éviter toute génération de poussières. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Conserver à l'abri du gel.
Matériaux d'emballage	Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé, dans un endroit sûr.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Engrais.
Scénario d'exposition	Mélange. Non demandé.
Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

PGS-7 (Les Pays-Bas)	2/B
LGK (Allemagne)	5.1C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Sulfate de potassium; K_2SO_4	-	-	-	TWA: 10.0 mg/m³	-
Sulfate de Fer+7H2O; $FeSO_4$+7H_2O	-	-	TWA: 1 mg/m³	TWA: 1.0 mg/m³	TWA: 1 mg/m³ STEL: 2 mg/m³
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	-	TWA: 1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL 4 mg/m³ STEL 0.4 mg/m³	-	TWA: 1.0 mg/m³	-
Sulfate de manganèse; $MnSO_4$	-	TWA: 0.2 mg/m³ STEL 1.6 mg/m³	TWA: 0.05 mg/m³	TWA: 0.05 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³
Disodium tetraborate pentahydrate	-	-	TWA: 2 mg/m³ STEL: 6 mg/m³	TWA: 5.0 mg/m³	TWA: 1 mg/m³
Nom chimique	**Chypre**	**République tchèque**	**Danemark**	**Estonie**	**Finlande**
Nitrate d'ammonium; NH_4NO_3	-	TWA: 10.0 mg/m³	-	-	-
Sulfate de Fer+7H2O; $FeSO_4$+7H_2O	-	-	TWA: 1 mg/m³ STEL: 2 mg/m³	-	TWA: 1 mg/m³
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	-	-	-	TWA: 1 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m³	TWA: 0.02 mg/m³
Sulfate de manganèse; $MnSO_4$	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³	TWA: 1 mg/m³ Ceiling: 2 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³ STEL: 0.4 mg/m³ STEL: 0.1 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³	TWA: 0.02 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m³
Disodium tetraborate pentahydrate	-	-	TWA: 1 mg/m³ STEL: 2 mg/m³	-	-
Nom chimique	**France**	**Allemagne TRGS**	**Allemagne DFG**	**Grèce**	**Hongrie**
Sulfate de Fer+7H2O; $FeSO_4$+7H_2O	-	-	-	TWA: 1 mg/m³ STEL: 2 mg/m³	-
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	-	-	TWA: 0.01 mg/m³ Peak: 0.02 mg/m³	-	TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.2 mg/m³
Sulfate de manganèse; $MnSO_4$	-	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.02 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.02 mg/m³ Peak: 1.6 mg/m³ Peak: 0.16 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³
Disodium tetraborate pentahydrate	TWA: 1 mg/m³	-	TWA: 5 mg/m³ Peak: 5 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	-
Sulfate de zinc; $ZnSO_4$	-	-	TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 2 mg/m³ Peak: 0.4 mg/m³ Peak: 4 mg/m³	-	-
Nom chimique	**Italie MDLPS**	**Lettonie**	**Lituanie**	**Luxembourg**	**Pays-Bas**
Sulfate de potassium; K_2SO_4	-	TWA: 10 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	-	-
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	-	TWA: 0.5 mg/m³	TWA: 1 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m³	-	TWA: 0.1 mg/m³
Sulfate de manganèse; $MnSO_4$	TWA: 0.05 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³
Nom chimique	**Norvège**	**Pologne**	**Portugal**	**Roumanie**	**Slovaquie**
Sulfate de Fer+7H2O; $FeSO_4$+7H_2O	TWA: 1 mg/m³ STEL: 3 mg/m³	-	TWA: 1 mg/m³	-	-
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	-	TWA: 0.2 mg/m³	-	-	TWA: 1 mg/m³ TWA: 0.2 ppm
Sulfate de manganèse;	TWA: 0.2 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³	TWA: 0.05 mg/m³

$MnSO_4$	TWA: 0.05 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.15 mg/m³	TWA: 0.05 mg/m³	TWA: 0.05 mg/m³	TWA: 0.05 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³
Disodium tetraborate pentahydrate	-	-	TWA: 2 mg/m³ STEL: 6 mg/m³	-	-
Sulfate de zinc; $ZnSO_4$	-	-	-	-	TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 2 mg/m³
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Sulfate de Fer+7H2O; $FeSO_4+7H_2O$	-	TWA: 1 mg/m³	-	TWA: 1 mg/m³	TWA: 1 mg/m³ STEL: 2 mg/m³
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	-	TWA: 0.01 mg/m³	NGV: 0.01 mg/m³	TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.2 mg/m³	TWA: 1 mg/m³ STEL: 2 mg/m³
Sulfate de manganèse; $MnSO_4$	TWA: 0.05 mg/m³ STEL: 0.4 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³	NGV: 0.2 mg/m³ NGV: 0.05 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ STEL: 0.15 mg/m³
Disodium tetraborate pentahydrate	-	TWA: 2 mg/m³ STEL: 6 mg/m³	-	-	TWA: 1 mg/m³ STEL: 3 mg/m³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Sulfate de manganèse; $MnSO_4$	-	Check 20 µg/L (blood - whole blood not provided) (-)	-	-	-
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Sulfate de manganèse; $MnSO_4$	-	-	-	15 µg/L - BAR (no restriction in steady state) blood	-

Dose dérivée sans effet (DNEL Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle Porter des vêtements de travail normaux et légers.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection légers.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect:	Granulés
Couleur:	Marron, vert
Odeur:	Engrais.

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point/intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité	Sans objet	
Limite inférieure d'inflammabilité	Sans objet	
Point d'éclair :	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'autoignition :	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	+/- 1092 kg/m^3	
Masse volumique :	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune donnée disponible	
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible	

9.2. Autres informations Sans objet

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet
Dangers d'explosion: Ne présente pas de danger d'explosion

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Méthodes particulières d'intervention:

Sensibilité aux impacts mécaniques	Insensible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Insensible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Contact avec la peau Peut provoquer une irritation.

Ingestion Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité aiguë

0 % of the mixture consists of ingredient(s) of unknown acute toxicity

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate d'ammonium; NH_4NO_3	= 2217 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	> 0.527 mg/L (Rat) 4 h
Sulfate de potassium; K_2SO_4	= 6600 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Sulfate de Fer+7H2O; $FeSO_4$+7H_2O	= 1520 mg/kg	-	-
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	= 300 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Sulfate de manganèse; $MnSO_4$	= 782 mg/kg (Rat)	-	> 4.45 mg/L (Rat) 4 h
Disodium tetraborate pentahydrate	= 2403 mg/kg (Rat)	-	-

Sulfate de zinc; $ZnSO_4$	= 1710 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
Disodium tetraborate pentahydrate 12179-04-3	Repr. 1B

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Propriétés perturbatrices endocriniennes
Sans objet.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue
Contient 7 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Sulfate de potassium; K_2SO_4	EC50: =2900mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =653mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =3550mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 510 - 880mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =890mg/L (48h, Daphnia magna)
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	-	LC50: =0.1mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: 0.0058 - 0.0073mg/L (48h, Daphnia magna)
Sulfate de zinc; $ZnSO_4$	EC50: =0.056mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =0.162mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.03 - 0.05mg/L (96h, Oncorhynchus	-	EC50: =0.75mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 0.538 - 0.908mg/L (48h,

		mykiss) LC50: 0.34 - 0.93mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.218 - 0.42mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =0.06mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 0.23 - 0.48mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 0.168 - 0.25mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =0.15mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: 16.85 - 27.18mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: 3 - 4.6mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 3.55 - 6.32mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =0.63mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: 49.23 - 64.16mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: 0.48 - 1.72mg/L (96h, Poecilia reticulata)		Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Nitrate d'ammonium; NH_4NO_3	-3.1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol aucune donnée disponible.

Mobilité aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Nitrate d'ammonium; NH_4NO_3	La substance n'est pas PBT/vPvB
Sulfate de potassium; K_2SO_4	La substance n'est pas PBT/vPvB
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	La substance n'est pas PBT/vPvB
Sulfate de manganèse; $MnSO_4$	La substance n'est pas PBT/vPvB
Sulfate de zinc; $ZnSO_4$	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

12.7. Autres effets néfastes
. Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.
Autres informations	Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d' emballage sont considérés comme déchets. Si le matériau n'est pas contaminé, le collecter et le réutiliser de la manière recommandée pour le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG

14.1	
No ONU:	2071
14.2	
Nom d'expédition:	ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
14.3	
Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	
Groupe d'emballage:	III
14.5	
Polluant marin	Non réglementé

Nom chimique	IMDG - Marine Pollutants
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	IMDG regulated marine pollutant (Listed in the index, [Note 1], listed under Copper sulphate, anhydrous, hydrates and solution)

14.6	
No EMS:	F-H / S-Q
Dispositions spéciales	186, 193
14.7	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune donnée disponible

ADR

14.1	
No ONU:	Non réglementé
14.2	
Nom d'expédition:	Non réglementé
14.3	
Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4	
Groupe d'emballage:	Non réglementé
14.5	
Dangers pour l'environnement	Non réglementé
14.6	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1	
Numéro UN ou numéro d'identification	2071
14.2	
Nom d'expédition:	ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
14.3	
Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	
Groupe d'emballage	III
14.5	
Dangers pour l'environnement	Non réglementé
14.6	
Dispositions spéciales	A89, A90

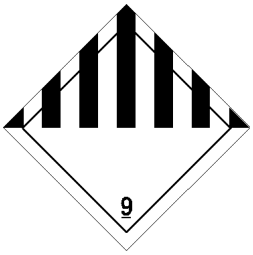

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Danemark

Sikkerhedsgruppe DK	B

France

ICPE	Installation classée : article 4702

Allemagne

LGK (Allemagne)	5.1C
GefStoffV (DE):	B II
Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)	non dangereux pour l'eau (nwg)

Nom chimique	German WGK Section
Nitrate d'ammonium; NH_4NO_3	Reg. no. 212, hazard class 1 - slightly hazardous to water
Sulfate de potassium; K_2SO_4	Reg. no. 255, hazard class 1 - slightly hazardous to water
Sulfate de Fer+7H2O; $FeSO_4$+7H_2O	3
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	Reg. no. 141, hazard class 3 - highly hazardous to water
Sulfate de manganèse; $MnSO_4$	Reg. no. 522, hazard class 2 - obviously hazardous to water
Disodium tetraborate pentahydrate	Reg. no. 37, hazard class 1 - slightly hazardous to water
Sulfate de zinc; $ZnSO_4$	Reg. no. 432, hazard class 3 - highly hazardous to water

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Sulfate de manganèse; $MnSO_4$	-	-	Fertility Category 2 Development Category 2
Disodium tetraborate pentahydrate	-	-	Fertility Category 1B Development Category 1B

Union européenne
Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail
Utilisation interdite par des utilisateurs professionnels de moins de 18 ans, voir la directive de la Commission danoise sur la sécurité professionnelle relative au travail dangereux des jeunes.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Nitrate d'ammonium; NH_4NO_3	Use restricted. See entry 58.	-
Sulfate de Fer+7H2O; $FeSO_4+7H_2O$	Use restricted. See entry 75.	-
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	Use restricted. See entry 75.	-
Disodium tetraborate pentahydrate	Use restricted. See entry 30. Use restricted. See entry 75.	-
Sulfate de zinc; $ZnSO_4$	Use restricted. See entry 75.	-

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Nom chimique	RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
Nitrate d'ammonium; NH_4NO_3	Present (16% by weight of N in relation to AN or higher)

l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Nitrate d'ammonium; NH_4NO_3	5000	10.000

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Sulfate de Fer+7H2O; $FeSO_4+7H_2O$	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012

	(BPR)
Disodium tetraborate pentahydrate	Type de produits 8 : Produits de protection du bois

Inventaires internationaux

TSCA	This product complies with USINV
Phillipines:	This product does not comply with phil:
Inventaire australien de produits chimiques:	This product does not comply with AICS

Légende :

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique L'utilisation des substances est couverte par le règlement Reach 1907/2006

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification
• Méthode de calcul
• Jugement expert et détermination de la force probante des données

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	*Méthode utilisée*

Toxicité aiguë par voie orale	*Méthode de calcul*
Toxicité aiguë par voie cutanée	*Méthode de calcul*
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	*Méthode de calcul*
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	*Méthode de calcul*
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	*Méthode de calcul*
Corrosion/irritation cutanée	*Méthode de calcul*
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	*Méthode de calcul*
Sensibilisation respiratoire	*Méthode de calcul*
Sensibilisation cutanée	*Méthode de calcul*
Mutagénicité	*Méthode de calcul*
Cancérogénicité	*Méthode de calcul*
Toxicité pour la reproduction	*Méthode de calcul*
STOT - exposition unique	*Méthode de calcul*
STOT - exposition répétée	*Méthode de calcul*
Toxicité aquatique aiguë	*Méthode de calcul*
Toxicité aquatique chronique	*Méthode de calcul*
Danger par aspiration	*Méthode de calcul*
Ozone	*Méthode de calcul*

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Classification SGH, Japon
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

Date de révision 08-mars-2022

Limitations relatives à l'utilisation Réservé aux utilisateurs professionnels.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Avis de non-responsabilité
L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d' élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risque liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.

Fin de la Fiche de données de sécurité